



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PESC

Question écrite n° 60773

## Texte de la question

M. André Berthol attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les déclarations, du 11 avril 2001, du président du comité militaire de l'Union européenne qui estime que l'Europe de la défense a besoin d'argent pour pouvoir disposer d'une force de réaction rapide d'ici à 2003, et que ce projet présente actuellement de cruelles lacunes. Il lui demande en conséquence s'il compte convaincre ses collègues du Gouvernement d'augmenter les moyens financiers pour réaliser cette force de réaction rapide.

## Texte de la réponse

Afin de pouvoir assurer l'ensemble des missions dites de Petersberg de maintien et de rétablissement de la paix, les Etats membres de l'Union européenne (UE) se sont fixés comme objectif global, en décembre 1999 à Helsinki, d'être en mesure, d'ici à 2003, de déployer en soixante jours et pendant au moins un an, une force de réaction rapide de l'importance d'un corps d'armée, c'est-à-dire de 50 000 à 60 000 hommes pour sa composante terrestre. Cette force devra être militairement autosuffisante et, en particulier, être dotée des capacités nécessaires de commandement, de contrôle et de renseignement. Elle devra également posséder les éléments aériens et navals nécessaires, pour lesquels les objectifs se situent aux alentours de 400 avions de combat et 100 bâtiments. La France a décidé de contribuer de façon significative à cet objectif collectif en fournissant environ le cinquième des capacités de projection de force dont l'UE a entrepris de se doter. Cette contribution ne représente toutefois qu'une partie des moyens dont disposent nos armées, la France devant conserver les capacités d'agir pour des missions d'évacuation de ressortissants ou pour honorer ses accords de défense. Les moyens spécifiques annoncés sont par ailleurs inscrits dans le cadre de l'exécution de la loi de programmation militaire en vigueur. La prochaine loi de programmation, en cours de préparation, coïncidera avec les transitions imposées par l'élaboration pratique de l'Europe de la défense, ce qui implique la prise en compte progressive des perspectives européennes dans les choix d'équipement et dans leur programmation. Par ailleurs, pour mener à terme ce projet, les pays membres doivent poursuivre les efforts engagés, notamment en développant le transport stratégique. Une nouvelle conférence de capacité est programmée pour la fin de l'année. Elle devrait être l'occasion pour les Quinze de déterminer les initiatives complémentaires à mettre en oeuvre, sur une base nationale ou en coopération, pour répondre aux besoins avérés. Les efforts financiers nécessaires pour assurer la réalisation de ces progrès font l'objet d'une analyse très détaillée qui viendra à l'appui des discussions interministérielles préparatoire à la future loi de programmation militaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Berthol](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60773

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mai 2001, page 2664

**Réponse publiée le :** 6 août 2001, page 4512